



Géomètre-Expert



Topographie
et prestations drone



Modélisation 3D



Implantations de précision



Urbanisme & Environnement



Ingénierie VRD
& Aménagement



Énergies renouvelables



A.M.O

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
montauban@urbactis.eu

Agence de NEGREPELISSE

4 Place Nationale
82800 NEGREPELISSE
negrepelisse@urbactis.eu

Agence de BOULOC

16 Rue Jean Jaurès
31620 BOULOC
bouloc@urbactis.eu

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées
31330 GRENADE/GARONNE
grenade@urbactis.eu

05 63 66 44 22

Numéro unique

www.urbactis.eu

MANDAT POUR DEPOSER UN DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Je soussigné Mr Pascal LEVADE représentant de la EARL DE GARDEZIS autorise la SARL URBACTIS, notre bureau d'étude hydraulique pour notre projet de serres situées sur la commune de Corbarieu sise chemin de Rigounel et ayant pour référence cadastrale section ZA n° 4 et 117 de déposer en mon nom le dossier.

Fait à Corbarieu

Le 30 mars 2026

EARL DE GARDÉZIS

139 Chemin de Rigounel - 82370 CORBARIEU

M. LEVADE Pascal / Port. 06 09 44 83 07

compta-prayssac@orange.fr

fraisegardezis@orange.fr

siret : 503 356 552 00011



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Réalisation d'une serre agricole dans la commune de Corbarieu (82). Deuxième demande d'examen au cas par cas sur ce projet après celui portant la référence 016709/KK P qui a fait l'objet d'une d'une décision de soumission à étude d'impact pour un dépassement des seuils. Cette nouvelle version du projet comprend des superficies réduites ne dépassant pas les seuils de soumission à étude d'impact obligatoire.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EARL Gardezis

Raison sociale

Ferme de Gardezis

N° SIRET

5 0 3 3 5 6 5 5 2 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

EARL

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

LEVADE

☒ Monsieur

Prénom(s)

Pascal

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39.a)	Construction d'une serre agricole d'une emprise au sol de 16 704m ² sur des terrains déjà alloués à l'activité agricole (serre existante). Ce projet s'inscrit en continuité de l'activité déjà existante. L'accès à la serre est assuré par les voies déjà existantes, adaptées à la circulation des engins agricoles. Le projet prévoit également la création de 15 places de stationnement en entrée de site pour le personnel et la réalisation d'un bassin de rétention de 1979 m ³ pour la gestion

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une serre agricole de 16 704 m² d'emprise au sol. Cette serre est de type "multi-chapelle". Elle doit permettre à l'exploitant agricole de répondre aux besoins de production, d'optimiser et d'organiser sa production. La serre présente les caractéristiques suivantes: elle est composée de 10 chapelles de 9,60 m soit 96 m et une longueur de 174m, soit une surface de: 16 704m².
La hauteur sous chéneaux est de 5 m.

Les structures sont constituées d'ossatures métalliques légères en acier galvanisé avec des couvertures en film plastique translucide ou en polycarbonate. Les teintes et matériaux retenus sont sobres et usuels pour ce type d'équipement agricole, afin de limiter l'impact visuel dans le paysage.

L'accès à la serre est assuré par les voies déjà existantes et adaptées aux engins agricoles. Le projet prévoit de plus la réalisation de 15 places de stationnement pour le personnel de l'exploitation et d'un bassin de rétention des eaux de pluviales. Les places de stationnement seront réalisées de manière perméable avec l'utilisation de gravillons.

4.2 Objectifs du projet

Permettre à l'exploitation agricole de répondre aux besoins de production, d'optimiser et d'organiser sa production.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux la serre sera construite ainsi que les 15 places de stationnement en entrée de parcelle. De même un ouvrage de gestion des eaux pluviales sera réalisé. Il s'agit d'un bassin de rétention à ciel ouvert qui récupérera les eaux pluviales de la serre existante et de la serre à créer, via un système de canalisation. Le bassin aura un volume de 1979m³. Les eaux une fois récoltées par le bassin seront rejetées de manière régulée dans le ruisseau du Pontet, affluent du Tarn.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation la serre sera utilisée pour la production agricole.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Examen au cas par cas en application de l'article R.122-2 du code de l'environnement - rubrique 39a.

Permis de construire

Dossier Loi sur l'eau à titre déclaratif en application des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement - rubrique 2.1.5.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
emprise au sol serre agricole places de stationnement bassin de rétention emprise totale du projet	16 704 m ² 15 places - 345 m ² 1979 m ³ - 2200 m ² 7,57 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 139 Voie : Chemin de Rigounel

Lieu-dit : GARDEZIS

Localité : Corbarieu

Code postal : 8 2 3 7 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 1 ° 2 2 , 5 4 " E Lat. : 4 3 ° 5 5 , 3 2 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone Ai - PLU de Corbarieu

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Aujourd'hui l'exploitation agricole dispose d'une serre équivalente à celle qui sera réalisée dans le cadre du projet, soit une serre déjà existante de 20 000m² d'emprise au sol. Elle est conçue de la même manière que celle qui sera réalisée dans le cadre du projet à savoir une serre multi-chapelle de 5m de hauteur sous chéneaux. En plus de cette serre l'exploitation agricole dispose aussi d'un bâtiment technique à proximité mais en dehors des parcelles concernées par le projet. Les terrains qui vont accueillir la nouvelle serre sont des terrains agricoles appartenant à l'exploitation.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet se situe à environ 800m au nord de la ZNIEFF de type 2 "Basse Vallée du Tarn"
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone humide connue la plus proche est située à environ 700m à l'ouest du site du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le PPRI du bassin du Tarn; Le PPR mouvements de terrain pour les tassements différentiels; Le PPR mouvements de terrain pour les glissements de terrain.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvés respectivement le 22/12/1999, 25/04/2005, 23/04/2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE superficielle comme l'ensemble du département.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	A environ 700 mètres au nord de la Natura 2000 directive habitats "Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou".
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Le projet prévoit la réalisation d'un bassin de rétention de 1979 m3 pour la gestion des eaux de pluie de la serre, avant rejet régulé vers le ruisseau du Pontet. L'impact sur les masses d'eau souterraines est très limité voir nul.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Oui les 1979m3 déblayés pour le bassin de rétention. Ces terres seront évacuées vers un site dédié. L'impact potentiel est donc plutôt positif pour l'expansion des crues du Tarn.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Oui le projet doit faire importer les matériaux de construction liés à l'aménagement de la serre.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'eau potable ne sera utilisée que pour les sanitaires à destination des travailleurs. L'arrosage se fera avec de l'eau brute récupérée lors des épisodes pluvieux et des conduites d'irrigation pour le complément.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet prend place sur des terrains totalement anthropisés déjà destinés à l'activité agricole.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet prend place sur des terrains totalement anthropisés déjà destinés à l'activité agricole.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet prend place sur des terrains totalement anthropisés déjà destinés à l'activité agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Oui le site du projet se trouve en zone rouge du PPRi du bassin du Tarn et en zone de risque important pour les retraits/gonflements des argiles, comme l'ensemble de la commune. Il n'est en revanche pas concerné par le PPRN glissements de terrains.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier quelques déplacements supplémentaires par rapport à l'état actuel pourront avoir lieu dans le secteur et notamment sur le Chemin de Rigounel qui permet l'accès au site. De même en phase d'exploitation car cette serre permettra à l'exploitation agricole de se développer et donc potentiellement d'augmenter ses effectifs. Ces incidences sur le trafic seront toutefois très limitées au regard de l'ampleur du projet qui est relativement modeste.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier le projet pourra potentiellement être source de bruit. Cette incidence sera limitée en quantité et en durée puisque la construction de la serre ne devrait prendre que quelques semaines maximum.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	En phase chantier le projet pourra potentiellement être source d'odeurs. Cette incidence sera limitée en quantité et en durée puisque la construction de la serre ne devrait prendre que quelques semaines maximum.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase chantier le projet pourra potentiellement être source de vibration. Cette incidence sera limitée en quantité et en durée puisque la construction de la serre ne devrait prendre que quelques semaines maximum.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	En phase chantier le projet pourra potentiellement être source de lumière. En phase d'exploitation aussi de manière plus importante pour permettre le développement des cultures.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet pourra, en phase d'exploitation, être potentiellement source de déchets agricoles classiques non dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne se trouve pas en situation de covisibilité avec un élément du patrimoine ou au sein d'une perspective paysagère protégée. Il sera en revanche légèrement visible depuis la D21. L'impact sur le paysage est très limité car des arbres seront plantés en périphérie de la serre et la masqueront partiellement. Une serre similaire est d'ores et déjà présente sur le site et visible depuis cet axe ; la nouvelle structure, identique, s'intégrera donc naturellement dans le paysage existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Non le projet prend place sur des terrains déjà utilisés pour l'activité agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les incidences du projet sur l'environnement sont très limitées voir nulles au regard de la nature très anthropique des terrains sur lesquels va s'implanter la serre. Aucun élément de vigilance n'a été identifié.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des arbres seront plantés en pourtour de la serre, notamment sur la partie nord, comme cela a été le cas pour la serre déjà existante, de manière à limiter fortement l'impact visuel depuis la RD21.

Les places de stationnement seront réalisées dans un matériau perméable pour ne pas artificialiser les sols et limiter le phénomène de ruissellement.

Enfin, en cas de crue, les serres peuvent s'ouvrir pour laisser l'eau s'écouler librement sans faire barrage.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prend place sur une emprise déjà totalement anthropisée par l'activité agricole. Aucun espace de cette emprise ne présente de sensibilité environnementale particulière. Seule l'incidence sur le paysage et le fait que la serre soit visible depuis la RD21 est notable. Pour autant elle sera peu visible et masquée en grande partie par des arbres qui seront installés tout autour et notamment sur la partie nord. Par ailleurs, une serre existe déjà à proximité immédiate de la nouvelle concernée par le projet. Ainsi il ne s'agira pas d'un élément nouveau dans ce paysage.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dossier Loi sur l'Eau	☒
2	Notice d'incidences	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom LEVADE

Prénom PASCAL

Qualité du signataire Gérant EARL Gardézis

À Corbarieu

Fait le 3 0 / 0 3 / 2 0 2 6

EARL DE GARDÉZIS
139 Chemin de Rigounel - 82370 CORBARIEU
M. LEVADE Pascal / Port. 06 09 44 83 07
compta-prayssac@orange.fr
fralsegardezis@orange.fr
siret : 503 356 552 00011

Signature du (des) demandeur(s)